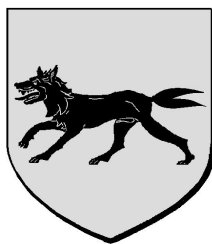
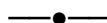


COMMUNE DE COGLÈS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2016



Date de convocation : 30/01/2016

Titulaires : 15

Nombre de membres :

Présents : 13

Date d'affichage : 30/01/2016

Votants : 15

L'an deux mil seize, le quatre février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Aymar de GOUVION SAINT-CYR, Maire.

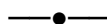
Étaient présents, Mesdames et Messieurs : de GOUVION SAINT-CYR Aymar, MALLE Thierry, HAMEL Constant, PETIT Jean-Marc, REGRAY Patrice, HARDY Gildas, POMMEREUL Edith, AUFFRAY Caroline, PRIME Nathalie, ZWILLER Régine, JEGAT Francis, MOREL Stéphane, LECENE Yoann.

Absents – excusés : -

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
Patrick JUILLARD	Caroline AUFFRAY	03/02/2016
Jean-Luc JUGUET	Patrice REGRAY	04/02/2016

Monsieur JEGAT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

- A. Projets de décisions
 - 1. Validation de la candidature pressentie du CUI-CAE
 - 2. Tarifs de réutilisation des données publiques
 - 3. Convention « ma-résidence.fr »
 - 4. Rapport d'activités 2014 du Syndicat Mixte Couesnon Aval
- B. Compte-rendu des Commissions Communales et Intercommunales
- C. Questions diverses

A. DÉCISIONS

1. **Recrutement (15.02.09)**

Par délibération n°2015.12.66 en date du 3 décembre 2015, le Conseil municipal a approuvé l'embauche d'un CUI-CAE Service technique afin de réaliser principalement des travaux de ménage et, en complément, quelques heures à l'Agence Postale Communale.

Après étude des CV, une « commission recrutement » a convié 3 candidates à un entretien. Deux des trois candidates se sont présentées. La commission propose de retenir la candidature de Madame Emilie RICHEZ pour ce poste.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil avant embauche.

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission en charge du recrutement en date du 3 février 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article premier-. D'approuver l'embauche de Madame Emilie RICHEZ pour le CUI-CAE Service technique.

Article deux-. Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2. **Ma-residence.fr (15.02.10)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la **convention « ma-résidence.fr »** proposée par la société « LE RESIDENTIEL NUMERIQUE » dont le siège est situé 43 rue Raspail, 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Le site « ma-residence.fr » est un site d'échanges et d'entraide entre voisins, associations et commerces de proximité, qui a pour objet de renforcer le lien social et les solidarités sur les territoires. Il s'agit d'un projet à vocation citoyenne qui offre un réseau de proximité **entièrement gratuit** pour les membres particuliers, associations locales et commerces de proximité.

Ce réseau social de proximité donne aux collectivités l'opportunité d'innover en matière sociale sur leur territoire. Il vient servir l'axe politique majeur du mieux vivre ensemble pour la collectivité.

L'objet de cette **convention à titre gratuit** est de détailler les services offerts par ma-residence.fr à la Mairie en échange d'actions visant à augmenter la notoriété de ma-residence.fr auprès des administrés et des associations locales. Dans le cadre de ce partenariat, ma-residence.fr met à disposition de la Mairie un site d'échanges et d'entraide. Y participent les habitants, les associations, les comités d'intérêts de quartier et les commerçants de proximité. Les échanges de services entre voisins, les informations locales diffusées sur le réseau permettent de créer une nouvelle dynamique sociale sur tout le territoire de la commune.

Dans le cadre du partenariat, ma-residence.fr met à la disposition de la Mairie un espace dédié sur la plateforme ma-residence.fr.
Cet espace est personnalisable ; il est administré par les personnes physiques désignées par la Mairie.

Cet espace permettra à notre collectivité de :

- Diffuser des actualités, des évènements, au nom de la Mairie sur ma-residence.fr. Ces actualités et évènements publiés par l'administrateur seront relayés à l'ensemble des voisins inscrits sur la plate-forme, selon les modalités en vigueur sur ma-residence.fr.
- Diffuser automatiquement les flux d'actualité de la Mairie (Flux RSS) si celle-ci en dispose. Le paramétrage sera effectué par les équipes de ma-residence.fr en lien avec la Mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article premier-. Les articles n°1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la convention de partenariat « ma-residence.fr » avec la société LE RESIDENTIEL NUMERIQUE, dont le siège est situé 43 rue Raspail, 92300 LEVALLOIS-PERRET, sont acceptés.

Article deux-. - Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération et, notamment, à signer cette convention à titre gratuit, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

3. Rapport d'activités 2014 du Syndicat Mixte Couesnon Aval & Actualités du Syndicat (16.02.11)

Le programme d'action de l'année 2014 concernait les masses d'eau de la Tamoute et les cours d'eau de La Tamoute, de la Jumelière et de l'Aleçon.

Les communes concernées étaient les suivantes : Bazouges la Pérouse, Noyal-sous-Bazouges, Saint Rémy du Plain, Cuguen.

Classement	Action	Cours d'eau	Communes	Linéaire	Nombre
Restauration des berges et de la ripisylve	Pose de clôture + pompe à museau	Tamoute, Jumelière, Aleçon	Bazouges-la-Pérouse	175 ml	3
	Plantation (avec protection)	Tamoute	Bazouges-la-Pérouse	488 ml	-
		Aleçon	Bazouges-la-Pérouse	726 ml	-
	Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles	Tamoute	Bazouges-la-Pérouse, Noyal-sous-Bazouges, Cuguen, Saint Rémy du Plain	30 738 ml	-
Restauration de la continuité	Aménagement de mini-seuils par enrochement	Aleçon	Bazouges-la-Pérouse	-	5
Entretien	Lutte contre les plantes envahissantes	-	-	-	1
	Travaux de ripisylve: abattage / recepage	-	-	-	1

Tableau 1 : Programme prévisionnel des actions du CTMA pour l'année 2014 (source : EF Etudes)

- Actualités du Syndicat -

Deux chantiers sont actuellement en cours : le premier à Bazouges-la-Pérouse, dans la lignée des travaux réalisés au cours de l'année 2014, le second à Montanel, au moulin de Roche Garet. Pour ce dernier, il s'agit de travaux de remise en état de l'ancien lit afin d'assurer la continuité écologique. Le Syndicat Mixte Couesnon Aval prévoit la réalisation de panneaux informatifs : coût des travaux, type de réalisation(s)... permettant de mettre en évidence l'effort financier réalisé : jusqu'à 150 / 200 000 € de travaux pour certains moulins et justifiant la contribution demandée aux communes.

Des améliorations peuvent encore être apportées puisque les études réalisées (présence de micro-algues, d'invertébrés, de poissons et de pollution par pesticide) montrent que la qualité de l'eau est moyenne.

La Commune de Roz-sur-Couesnon a sollicité son intégration au sein du Syndicat mixte.

Enfin, la cotisation 2016 va connaître une revalorisation par rapport à 2015 de 1,2% soit un passage de 850 à 900 € environ.

Le Conseil municipal,

Vu la présentation de M. Yoann Lecène,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique-. Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2014 du Syndicat Mixte Couesnon Aval.

4. Congé bonifié (16.02.12)

Conformément au décret 88-168 du 15 février 1988, les fonctionnaires titulaires originaires des départements d'outre-mer exerçant en métropole peuvent bénéficier d'un congé bonifié tous les trois ans.

Par courrier en date du 1^{er} septembre 2015, Madame Evelyne DI COSTANZO a sollicité un congé bonifié durant l'été 2016. Originnaire de la Réunion, elle peut donc prétendre à cet avantage. Il consiste en la réservation des billets d'avion sur la base du tarif de la classe la plus économique tant pour elle que pour ses enfants à charge. En outre, un droit à 30 jours de congés calendaires supplémentaires est accordé sauf si la nécessité de service l'empêche. Il convient de préciser que tout congé non pris au 31 décembre 2016 est perdu.

Enfin, le fonctionnaire peut percevoir une indemnité de cherté de vie constituée d'une majoration de traitement de 25% + un taux variable à savoir 10% pour la Réunion.

Le Conseil municipal,

Vu l'exposé ci-avant,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article premier-. L'octroi d'un congé bonifié à Madame Evelyne DI COSTANZO est approuvé.

Article deux-. Conformément à la loi, Madame DI COSTANZO bénéficiera des 30 jours calendaires supplémentaires de congés.

Article trois-. Les dépenses liées à l'acquisition des billets d'avion seront imputées sur le compte 6251.

Article quatre-. Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération et à procéder, notamment, à la réservation des billets dans les meilleurs délais.

B. COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- Commission Affaires scolaires, périscolaires et associatives :

La Commission a travaillé sur la réalisation d'un nouveau formulaire de demande de subvention pour les associations locales. Lors de sa prochaine réunion, la Commission étudiera les dossiers présentés par les associations et, également, les demandes d'associations et/ou organismes extérieurs.

Concernant la sécurisation des abords de l'école, il est proposé de réunir une commission mixte Affaires scolaires / Voirie afin d'étudier la possibilité de créer un équipement de sécurité devant et aux abords de l'école.

Salle des associations : au titre des ses engagements de campagne, l'équipe municipale prévoit de mettre un local à disposition de chaque association d'ici la fin du mandat. Aussi, la reprise par la Commune de Coglès du logement situé 7 bis Rue Saint Jean est envisagée. Il convient de répertorier les besoins des associations et d'envisager la gestion future des locaux (convention de mise à disposition contre travaux ?).

L'entreprise MICHEL de Montours a été missionnée afin d'installer un thermostat à la garderie assurant ainsi le confort aux enfants usagers du service.

- Commission Espace Rural / Voirie

Il est proposé de mettre en location auprès d'Arnaud Renaudin les parcelles ZO 40 et 46 nouvellement acquises près du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine suivant les conditions actuelles de son bail. Avis favorable.

A revoir lors de la prochaine commission : 1) suppression des panneaux inutiles devant la maison Guillaume, 2) rencontre avec MM. Oger pour la route de la Hyais, 3) sécurisation des abords de l'école (commission mixte), 4) rencontre avec M. Lebigot au sujet de ses plantations sur le domaine communal à la Villais.

Courrier de Madame Françoise COTTON : à titre expérimental, il est proposé de procéder à un stationnement alterné (15 jours d'un côté, 15 jours de l'autre) sauf en période de travaux agricoles.

- Commerce multiservices : liste des entreprises retenues

Lot	Intitulé du lot	Entreprises	Estimatif en € HT hors options	Montant du marché € HT avec options	Montant des options € HT
1	Terrassement / VRD	JOSSET TP	50 000	57 703,00	
2	Gros œuvre / Ravalement	BATI ECO 35	153 000	113 759,42	
3	Charpente métallique	LE HOUERFF	10 700	10 929,00	
4	Charpente bois	DARRAS	7 000	7 235,10	
5	Couverture zinc	LEDRU	23 500	18 900,38	
6	Etanchéité	FOUGERAISE ETANCHÉITÉ	18 000	12 649,31	
7	Serrurerie	GEOMETAL	7 500	6 630,00	
8	Portes-Vitres automatiques	PORTAL P	5 000	5 926,00	
9	Menuiseries extérieures alu	RETE	30 500	28 562,00	2 854,00
10	Menuiseries intérieures bois	LEROY	30 000	14 787,99	
11	Isolation, plâtrerie, plafonds suspendus	BREL	37 500	36 218,49	
12	Electricité CFO / CFA	SNEF	31 100	24 292,25	62,82
13	Plomberie, sanitaires, ventilation chauffage	AIRV	43 500	44 759,94	
14	Carrelage faïence	HERVÉ	23 000	22 941,62	
15	Peinture	FC PEINTURE	8 500	6 314,05	36,00
		TOTAL	478 800,00	411 608,55	

- Conseil Intercommunal des Jeunes

Un budget de 500 € leur est alloué. Le CIJ s'organise en 3 commissions :

- animation, communication, échanges,
- équipements, aménagements, déplacements,
- citoyenneté, développement durable, environnement

C. QUESTIONS DIVERSES

- Syndicat des Eaux du Coglais : il est prévu de remplacer 600 m de canalisations anciennes (partiellement en amiante) par des tuyaux PVC. Le chantier sur la D 15 devrait durer 3 semaines et une semaine sur la route de la Hyais.

N° et Objet des délibérations de la séance du 4 février 2016 :

N° Délibération	Objet
16.02.09	Recrutement
16.02.10	Ma-résidence.fr
16.02.11	Rapport d'activités 2014 du Syndicat Mixte Couesnon Aval & Actualités du Syndicat
16.02.12	Congé bonifié

Le secrétaire de séance : Francis JEGAT

Le Conseil Municipal :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	AUFFRAY Caroline
MALLE Thierry	PRIME Nathalie
HAMEL Constant	ZWILLER Régine
PETIT Jean-Marc	JUILLARD Patrick
REGRAY Patrice	JEGAT Francis
HARDY Gildas	MOREL Stéphane
POMMEREUL Edith	LECENE Yoann
JUGUET Jean-Luc	